

Coup d'oeil sur FONTENOY



3^{ème} Millénaire.....No 1

SOMMAIRE

HISTOIRE : le blason le centenaire du monument

INFORMATIONS : intercommunalité écoles ordures ménagères PTT

TRAVAUX : assainissement zone internationale

POPULATION : état-civil recensement 1999 lotissement

MARIAGES 2000

DIVERS

Le Blason de FONTENOY

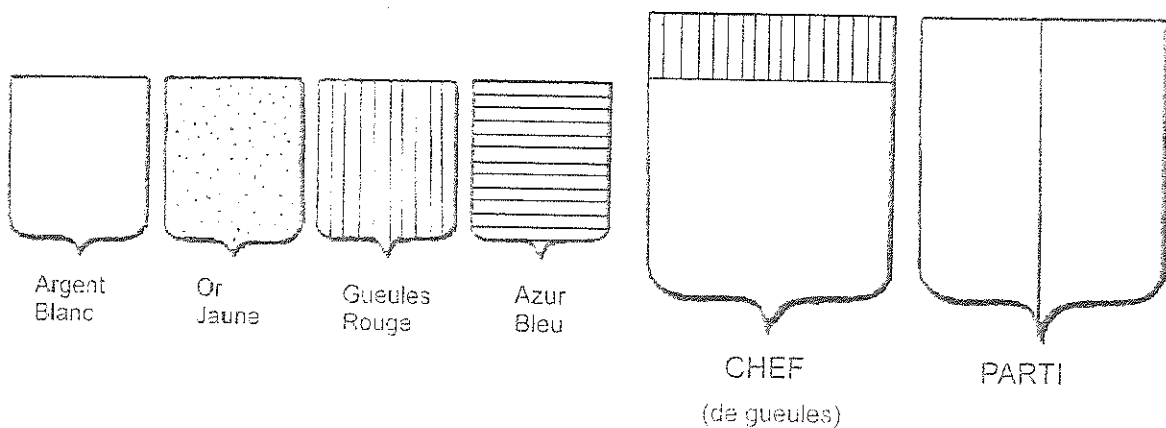
Bien que déjà présenté dans un numéro antérieur (Coup d'œil sur FONTENOY de janvier 1998), voici un rappel de la définition du blason de FONTENOY tel qu'il est représenté en couverture.

Dans sa version moderne, datant de novembre 1978, son créateur M. Jacques DURAND, a retenu quatre thèmes pour la composition : Les armoiries de la famille d'IGNY, les armoiries de la famille PRUD'HOMME, la Moselle et le pont, à cause de l'incendie du village en 1871 (voir en couverture)

La description est de Monsieur Hubert COLIN, directeur des archives départementales de M Meurthe et Moselle.

**<< D'azur au pont flambant de gueules, au chef parti de deux pièces :
au 1, de gueules à trois chevrons d'or, au chef d'azur chargé d'un lévrier
d'argent colleté de gueule, qui est le PRUD'HOMME ;
au 2, burelé d'argent et de gueules qui est d'IGNY >**

Terminologie



Un chemin tracé

« L'apprentissage de la paix
passe par la mémoire ». Emouvante cérémonie,
hier soir, au monument aux morts
de Fontenoy-sur-Moselle.

D'ordinaire, le monument aux morts est situé sur la place du village, ou trône à proximité de l'église. Ce n'est pas le cas à Fontenoy. Imposant, bien arrimé à la colline, il s'inscrit dans la continuité des habitations, route d'Aingeray, fait corps avec le reste du village. C'est très bien ainsi. Car il symbolise à la fois un acte héroïque et un événement dramatique de la guerre de 1870 que la population locale ne doit pas oublier.

Hier soir, le maire, Mme Bluette, a accueilli de nombreuses personnalités civiles et militaires à la célébration du centenaire d'un monument

renové par la commune, avec l'aide de l'Etat et du Souvenir français. Face au douze portedrapeaux, les orateurs se sont succédé pour nous rappeler la nécessité du devoir de mémoire et exprimer des messages d'espérance.

Trois victimes

Jacques Durand, secrétaire de mairie pendant vingt-huit ans, a évoqué les heures sombres de janvier 1871 où les Prussiens exercèrent une impitoyable vengeance après la destruction du pont du chemin de fer enjambant la Moselle par les francs-tireurs vosgiens. Sur ordre de l'empereur Guillaume Ier, le vil-

lage fut pillé et incendié. Trois personnes au moins périrent : M. Maillard, qui souhaitait nourrir son petit-fils fait prisonnier, M. Briant, l'ancien maire, et Mme François, brûlée vive dans sa maison. Elle était l'arrière-grand-mère de Marcel L'Huillier, maire honoraire, présent hier aux côtés de Mme Bluette et très ému. Près de trois décennies plus tard, un imposant monument était érigé, grâce à une souscription nationale.

Messages

En présence de la population et d'une importante délégation du 516^e RT, Mme Bluette puis M. Largueze, délégué général du Souvenir français, ont exprimé la nécessité de cultiver la mémoire. La députée Nicole Feidt fustigera ensuite ceux qui ne savent pas tirer les leçons du passé. (« Nous en avons des exemples au Kosovo, au Timor, en Tchétchénie... »). Le sous-préfet Renaud Le Breton de Vannoise a montré que ce monument est un lien nécessaire entre le passé et l'avenir.

Avant de reprendre les mots du Docteur Chapuis exprimés il y a 101 ans : « Soyons unis et nous serons plus forts ». Une maxime que le représentant de l'Etat adresse à toutes les forces vives du Toulinois d'aujourd'hui.

En préambule à cette cérémonie, le colonel Vuillaume, chef de corps du 516^e RT et commandant d'armes de la Place de Toul, a remis la Médaille d'or de la Défense Nationale au MLC Reymund et au brigadier-chef Demmerlé, la médaille de bronze au brigadier-chef Cevalte et au brigadier Mairesse. En présence des orateurs cités plus haut, du sénateur Baudot, du Délégué militaire Schwindt, du colonel de Rousiers et de maires du secteur.

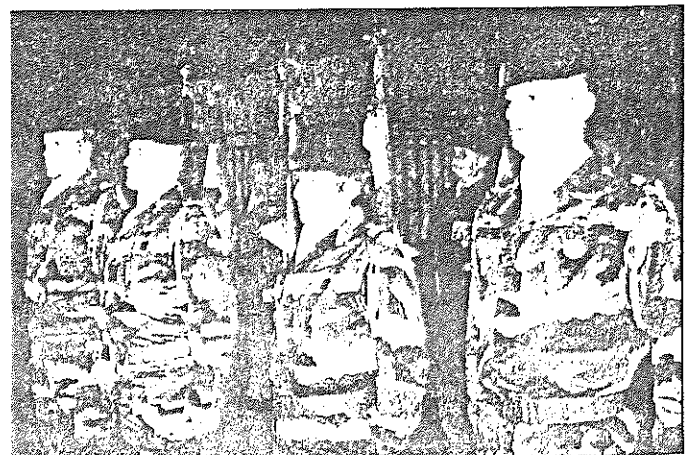
Michel BRUNNER



Plusieurs personnalités civiles et militaires avaient répondu à l'invitation de Mme Bluette.



La population était présente.



Les quatre médaillés.

INTERCOMMUNALITE

District de Hazelle :

Regroupement intercommunal à vocation multiple autour de l'usine KCI
Actuellement 5 Communes :

Avrainville
Fontenoy
Francheville
Jaillon
Villey Saint Etienne

Président : MILANDRI Michel, Maire de Jaillon

Compétences :

Service Incendie
Logement : études sur amélioration de l'habitat (OPAH)
Gaz naturel : distribution
Réseaux EDF – TELECOM : enfouissement
Eclairage Public
Ordures Ménagères : enlèvement-tri sélectif
Voirie : création-aménagement-entretien
Economie : gestion des activités économiques d'intérêt
communautaire (KCI)

SIVU:

Syndicat intercommunal à vocation unique :
assainissement Gondreville-Fontenoy
Présidente: BLUETTE Jeanne, Maire de Fontenoy

Syndicat Mixte pour la réalisation de la Zone d'Activités Gondreville-Fontenoy
(Conseil Général – Gondreville-Fontenoy)
Présidente : FEIDT Nicole, Députée

SIS-FAS :

Syndicat intercommunal scolaire de Fontenoy-Aingeray-Sexey
Président : PARISSE Bernard, Maire de Sexey

R.P.I. :

Regroupement pédagogique intercommunal des 3 Communes ci-dessus

Entente Intercommunale :

Gestion de la forêt après la tempête du 26/12/1999
5 Communes :
Velaine En Haye, Aingeray, Sexey Les Bois, Fontenoy, Gondreville
en partenariat avec l'O.N.F.
Coordinateur : LIEBAUT Guy, 1^{er} Adjoint de Gondreville

ADAPEC :

Association pour le Développement des Activités Culturelles
Présidente : Mme VEITMAN

ANNEE SCOLAIRE

FONTENOY-SUR MOSELLE
 AINGERAY
 SEXEY-LES-BOIS

2000/2001

Regroupement
 Pédagogique
 Intercommunal

EFFECTIFS

Ecole maternelle « LA PASTORALE » à AINGERAY	49 élèves
--	-----------

Mlle COLLOT	27 élèves : 13 TPS+ 14 PS
Mlle DIGUET	22 élèves : 22 MS

Ecole primaire « Robert DESNOS » à AINGERAY	48 élèves
---	-----------

Mlle NOEL	24 élèves : 16 GS + 08 CP
Mr STRENTZ	24 élèves : 08 CM1 + 16 CM2

Ecole primaire de SEXEY LES BOIS	47 élèves
----------------------------------	-----------

Mme GUEVIN	22 élèves : 08 CP + 14 CE1
Mme BEGLE	25 élèves : 19 CE2 + 06 CM1

TOTAL R.P.I. = 144 élèves

HORAIRE DES BUS 2000/2001

	Matin	Fin Matinée	Après-midi	Soir
AINGERAY (Maternelle)	7 h 58		13 h 00	
AINGERAY (Bas village)	8 h 00		12 h 55	
FONTENOY	8 h 07	11 h 10	13 h 07	16 h 40
SEXEY	8 h 15	11 h 15	13 h 15	16 h 15
AINGERAY (Maternelle)	8 h 20	11 h 20	13 h 20	16 h 20
AINGERAY (Bas village)	8 h 25	11 h 30	13 h 25	16 h 30

**RAMASSAGES DES
ORDURES MENAGERES
A
FONTENOY**

Ramassages hebdomadaires :

- dans la nuit du dimanche au lundi
- dans la nuit du mercredi au jeudi (décalage de 24 heures si les lundis et jeudis sont fériés)

REGLEMENTATION DE LA SORTIE DES BACS A ORDURES

Extrait de l'arrêté municipal du 08 juillet 1998 (articles 1,2 et 3)

Le Maire de Fontenoy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2122-28, L2212-1, L2212-2 concernant les pouvoirs de police du Maire,

Vu la convention passée avec le District, la Commune et ESPAC en date du 1er janvier 1996

Vu l'obligation pour le Maire de faire respecter cette convention,

Considérant que cette demande implique une occupation temporaire du domaine communal,

ARRETE

Art 1: Tous les administrés ayant un bac à ordures, mis à disposition à titre gratuit par le District de Hazelle, doivent l'entretenir et en prendre soin.

Art 2: Ils doivent le mettre à l'extérieur, dans un endroit accessible le soir où la collecte aura lieu; une fois celle-ci effectuée, les bacs devront être rentrés à l'intérieur des propriétés ou des maisons.

Art 3: En cas de perte ou de vol, le remboursement des bacs à ordures sera demandé au locataire par le District.

CALENDRIER RECAPITULATIF DES OBJETS ENCOMBRANTS

ANNEE 2001

1 ^{ère} collecte	2 ^{ème} collecte	3 ^{ème} collecte
Mardi 23/01/2001	Mardi 26/06/2001	Mardi 23/10/2001

LA POSTE 

Mairie de FONTENOY/M Arrivé le
1 0 NOV. 2000
N° ... 1705

Madame BLUETTE
Maire de et à

54840 FONTENOY SUR MOSELLE

Référence : 2815/SECRET./NC
Affaire suivie par : Natacha CHARUEL.
Téléphone : 03 83 65 29 29

TOUL, LE 8 NOVEMBRE 2000

OBJET : CHANGEMENT D'HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU DE GONDREVILLE.

Madame le Maire,

Suite à la mise en place des 35 heures, les horaires du bureau de poste de Gondreville vont être modifiés, à compter du 13 novembre 2000.

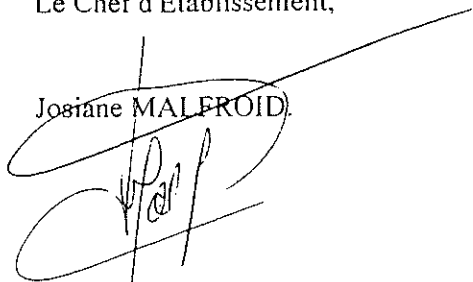
- ☞ Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de : 8h00 à 11h45 et de 15h00 à 17h45
- ☞ Le mercredi de 15h00 à 17h45
- ☞ Le samedi de 8h00 à 12h00

Si vous avez un bulletin municipale, veuillez faire une insertion afin de communiquer, ces nouveaux horaires à vos administrés.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef d'Etablissement,

Josiane MALEROID.



ASSAINISSEMENT

Normalement en 2005, chaque commune devra posséder un système d'épuration des eaux usées.

Comme annoncé dans le bulletin d'informations de juillet 2000, une station d'épuration (ST.EP.) sera réalisée, commune à Fontenoy, Gondreville et la ZA internationale, sur le site « Au dessus du Pralot », sur des terrains cédés par Pertuy (voir carte).

Les eaux usées traitées par une station d'épuration doivent être le moins diluées possible par les eaux pluviales ou d'infiltrations souterraines.

Les Communes de Gondreville et de Fontenoy associées en Syndicat, devront chacune :

- assurer l'amélioration et/ou la rénovation de leur réseau communal (mise en séparatif en cas de rénovation, bassin d'orage en cas d'amélioration)
N.B. mis à part le lotissement qui a un réseau séparatif, l'ensemble du réseau communal est unitaire
- assurer l'acheminement des eaux usées du collecteur général vers la station d'épuration avec postes de refoulement .

Ces travaux **obligatoires** sont subventionnés selon un échéancier pluriannuel (voir tableau joint) :

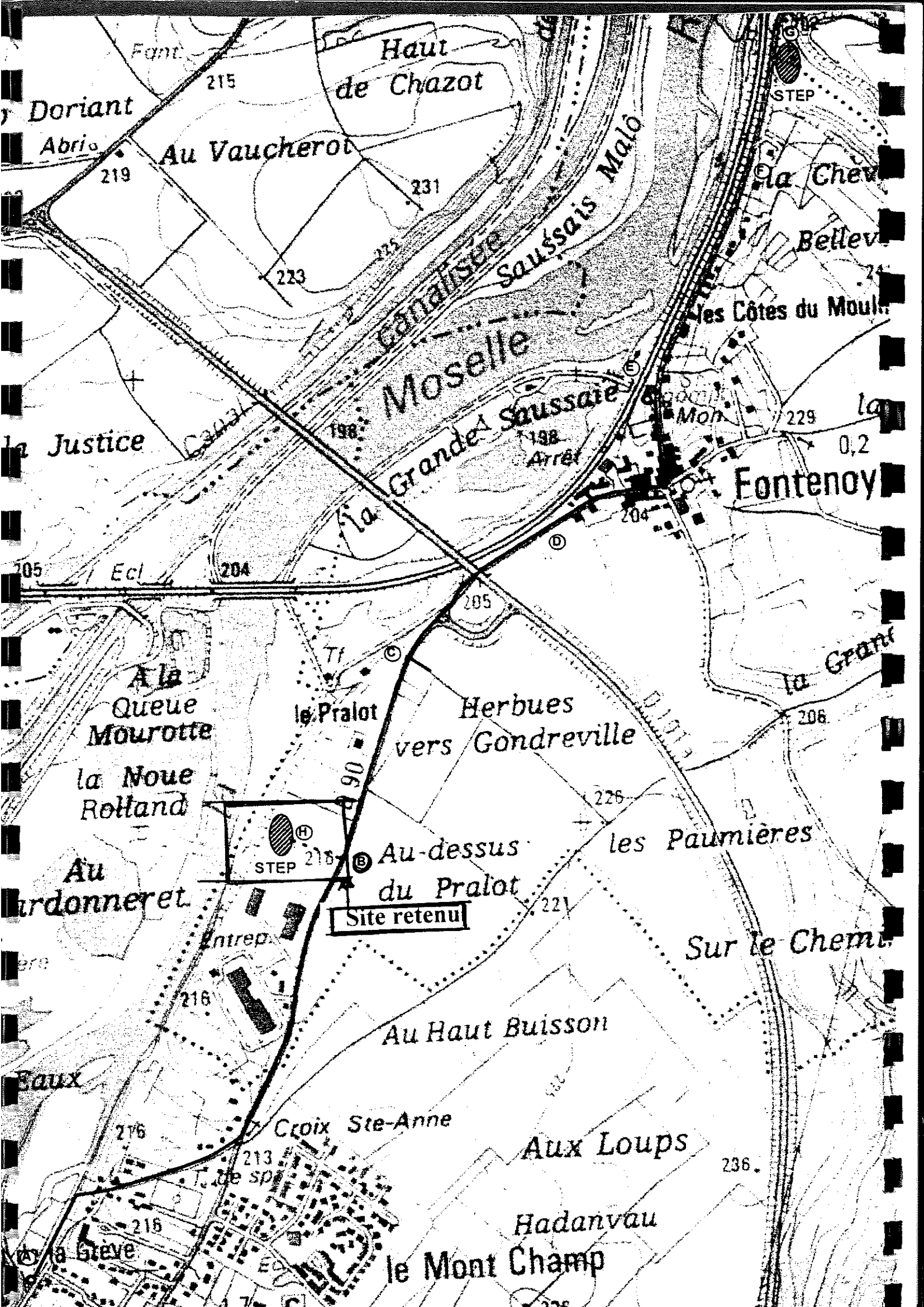
- si l'échéancier des travaux est respecté
- si les boues sont épandues dans le secteur (seule la Commune de Gondreville pouvait accepter l'épandage des boues sur son territoire)

Les subventions sont de :

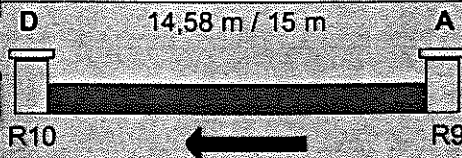
- 30% de l'Agence de l'Eau
- 30% du Conseil Général
-

Les 40% seront financés par les Communes sur le budget annexe assainissement en section investissement . Pour les Communes de moins de 3500 habitants, ce budget peut être alimenté par le budget général .

Les frais d'entretien de la station d'épuration seront réglés en section de fonctionnement au prorata de la pollution équivalente au nombre d'habitants

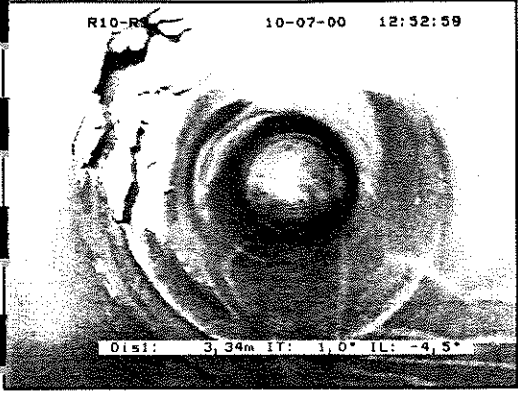


● Opérateur JARRIER Bernard

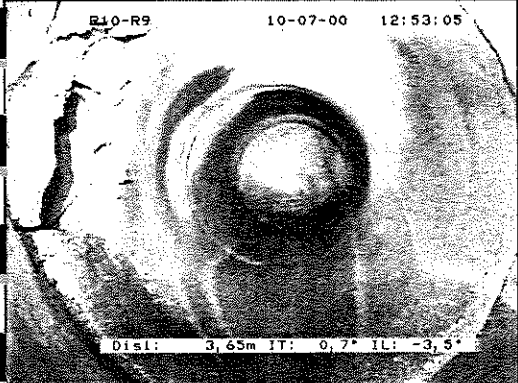


Type canalisation	Rond
Dimensions	500mm
Nature	Béton
Long unitaire	1 m

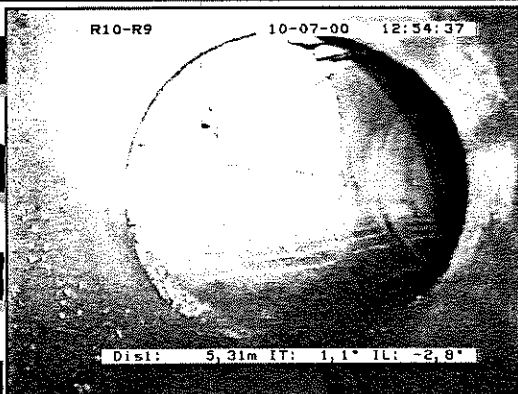
Obturbateur	NON
Météo	Pluvieux
Température	18 °C



Indice vidéo : 01:27:20 4,08 m / 15 m
Raccordement avec percement mal découpé, a 10h.



Indice vidéo : 01:28:00 4,26 m / 15 m
Raccordement avec percement mal découpé, a 10h.



Indice vidéo : 01:29:00 6,32 m / 15 m
Déviation angulaire horizontale vers la droite.

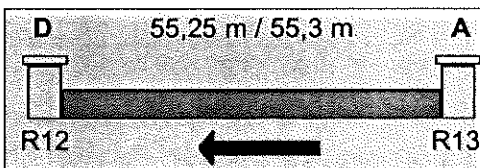


Effondrement partiel.

EXEMPLES DE PASSAGES -CAMERA

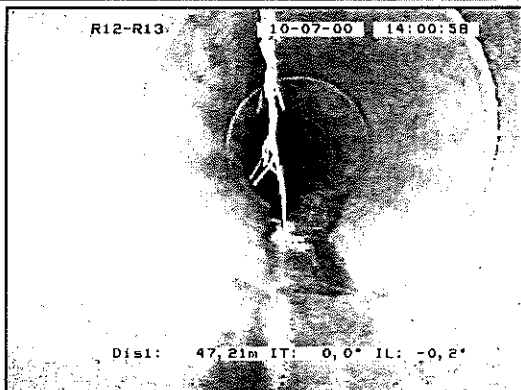


● Opérateur JARRIER Bernard

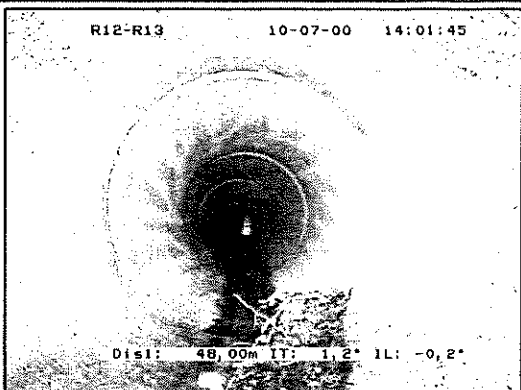


Type canalisation Rond
Dimensions 400mm
Nature Béton
Long unitaire 1 m

Obturbateur NON
Météo Pluvieux
Température 18 °C



Indice vidéo : 02:00:50 47,86 m / 55,3 m
Pénétration de racines au niveau du joint, a 12h.



Indice vidéo : 02:01:30 48,83 m / 55,3 m
Pénétration de racines au niveau du joint, a 6h.



EXEMPLES DE PASSAGES -CAMERA

SIVU DE GONDREVILLE-FONTENROY

APG ASSAINISSEMENT

Année	Code	Opération	Catégorie	Aide Agence	Subvention C.G.	Charge SIVU
2000	Etudes	Etudes Préliminaires APG	Etudes	50		
2003	CT8	Transport refoulement depuis Fontenoy	Transport	1 390		
2003	PR4	Poste de refoulement de Fontenoy	Transport	160		
2004	CT7	Transport refoulement depuis Gondreville	Transport	700		
2004	PR3	Poste de refoulement de Gondreville	Transport	290		
2005	STEP	Organe d'épuration (2500+300 Eqh)	Epuration	4 200		
TOTAL TABLEAU				6 790		

COMMUNE DE FONTENOY

Avant Projet Assainissement

Année	Code	Opération	Catégorie	Montant H.T. (K.F.)	Amélioration M3/j ou EqH
2001	Etudes	Etudes Avant Projet Général (topo, maîtrise d'œuvre, ...)	Etudes	80	
2001	AR1-1	Mise en séparatif Rues du Muguet et du Monument 1ère tranche	Amélioration taux collecte	630	
2002	AR1-2+DO1+DO2	Mise en séparatif Rues du Muguet et du Monument 2ème tranche + DO1 + DO2	Amélioration taux collecte	780	+25 Eqh
2003	AR2	Mise en séparatif Rive droite Rue de la Libération	Amélioration taux collecte	420	+15 Eqh
2003	DO3	Déversoir d'orage Rue du Monument prolongée	Protection milieu	230	
2004	AR3	Déconnexion 50 fosses	Amélioration taux collecte	640	
TOTAL CONTRAT				2 780	

Taux de collecte avant travaux sans lotissement (182 hab)
 Taux de collecte après travaux sans lotissement (182 hab)
 Taux de collecte après travaux avec lotissement (300 hab estimés)

45%
 72%
 80%

Taux de dilution avant travaux sans lotissement (182 hab)
 Taux de dilution après travaux sans lotissement (182 hab)
 Taux de dilution après travaux avec lotissement (300 hab estimés)

22%
 14%
 10%

OPTION

Année	Code	Opération	Catégorie	Montant H.T. (K.F.)	Amélioration M3/j ou EqH
	PLU	Remplacement décharge D02	Pluvial	100	

ZONE D'ACTIVITES INTERNATIONALE DE GONDREVILLE - FONTENOY

ETAT D'AVANCEMENT AU 21 DECEMBRE 2000

1. TRAVAUX EN COURS

Après la signature par la CIRMAD EST de la réservation de 40 ha pour l'implantation d'une plate-forme logistique, SOLOREM avec l'accord du Syndicat Mixte, a notifié le marché de travaux de plateformage 2ème phase à l'entreprise PERTUY adjudicataire au terme d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le montant du marché est de 14.003.987 F TTC.

L'ordre de service invitait l'entreprise à entreprendre les travaux pour le 22 août pour un délai de 4 mois hors intempérie.

Compte tenu des épisodes pluvieux qui se succèdent depuis le 15 octobre, l'entreprise rencontre des difficultés à livrer la plateforme à la date convenue.

Un report probable des travaux ' après le 22 décembre, à fin janvier est préconisé avec l'objectif d'une livraison à fin avril 2001.

En effet, après cette date, la plate-forme Parcolog doit être disponible pour l'engagement d'une première tranche du projet de construction.(vers JUIN 2001)

Il convient de préciser, en effet, que la CIRMAD EST a déposé à fin novembre six demandes de permis de construire concernant l'ensemble du parc logistique.

De même, le dossier de demande d'installation classée a été transmis à la DRIRE à la mi-novembre.

Il est rappelé la consistance générale des travaux :

- Volume et déblais mise en œuvre	440.000 m3
- Réglage des plates-formes en déblais remblais	700.000 m3

Les terres végétales sont stockées en limite du RD 90.

2. ETUDES EN COURS

Projet de plate forme logistique

En accompagnement du projet Parcolog, SOLOREM doit engager les travaux de constitution du mail (voirie et réseaux internes) et les travaux de desserte (accès et réseaux) pour viabiliser la parcelle vendue.

En ce qui concerne le mail, la démarche de désignation d'un maître d'œuvre a abouti à la signature d'un contrat avec le bureau d'études CHAUSSARD INGENIERIE. En concertation avec la société SEGMENT (bureau d'études mandaté par CIRMAD EST), le dossier technique a été constitué.

A présent et sur la base d'un dossier de consultation d'entreprises, il est envisagé le lancement d'un appel d'offres en lots séparés (coût global estimé à 14 M.F. H.T.)

- Lot n°1 : Terrassement/ assainissement /eau potable
- Lot n°2 : Voirie/Réseaux (Télécommunications, Gaz, genie civil Eclairage public)
- Lot n°3: Eclairage public (électricité basse tension)

Il est prévu la réalisation du mail en trois tranches calquées sur l'implantation des bâtiments qui sera fonction de la commercialisation.

Egalement le bureau d'études a fourni un dossier projet concernant le complément de travaux à réaliser pour la **desserte principale de la zone** (accès, prolongement des réseaux gaz, eau potable, télécommunication).
Coût estimé : 1,6 MF HT

Parallèlement, la Direction de l'Equipement Subdivision de Toul, maître d'œuvre a reçu commande d'établir un **dossier projet pour la desserte en assainissement eaux pluviales et eaux usées** (coût estimé 4,2 MF HT Avant Projet Sommaire).

Le lancement d'appel d'offres de ces travaux devrait intervenir vers la fin du mois de janvier 2001.

A ce propos, et après les démarches entreprises auprès des différents organismes concernés, le service de la navigation responsable de la police de l'eau, nous a fait savoir qu'il était nécessaire, malgré la construction de la station d'épuration à l'horizon 2004, de **mettre en place un système sommaire d'épuration provisoire** pour répondre à la réglementation dans le cadre de l'implantation des premiers bâtiments du Parcolog et jusqu'à la création de la station !!!

Un dossier de **demande de déclaration** est en cours d'élaboration par le bureau d'études ASPECT, cette demande sera formulée dès la fin du mois de décembre par SOLOREM sur la base d'un système d'épuration de type plateau filtrant de faible coût .

Dossier de réalisation de ZAC

Les éléments délibérés par le Syndicat Mixte (bilan prévisionnel et programmes d'équipement public) ont été transmis à la préfecture pour examen par le service instructeur de la direction de l'équipement.

Chaque collectivité concernée par le financement, la gestion et la maintenance des équipements publics est appelée à délibérer pour accepter les conditions définies dans le cadre de la ZAC par le programme des équipements publics.

A ce titre, SOLOREM a transmis par courrier aux communes de Gondreville et de Fontenoy sur Moselle, le programme des équipements publics qui stipulent les conditions de prise en charge des équipements généraux de la ZAC.

Station d'épuration

Après délibération du Conseil Municipal de Gondreville confirmant un accord sur le principe d'épandage de boues provenant de la station, SOLOREM a relancé la SEDE pour conclure l'étude sur le recyclage de boues.

Dans le même temps, l'étude d'impact pourra être bouclée avec l'étude paysagère de Thierry Weil Paysages et le diagnostic archéologique à mener par la DRAC !

Toutefois, sur ce dernier point, nous attendons l'accord de la CIRMAD EST sur la promesse de vente qui leur a été adressée, avec les précisions souhaitées à la mi-novembre.

Substitution du captage du Pralot

Dans le cadre d'une mise au point avec la DDAF et la DDASS, du dossier de demande d'agrément, il a été convenu de mettre en place le captage définitif et de tester la qualité des eaux dans le cadre d'un fonctionnement similaire en situation réelle de capacités d'approvisionnement des communes adhérentes du Syndicat des Eaux.

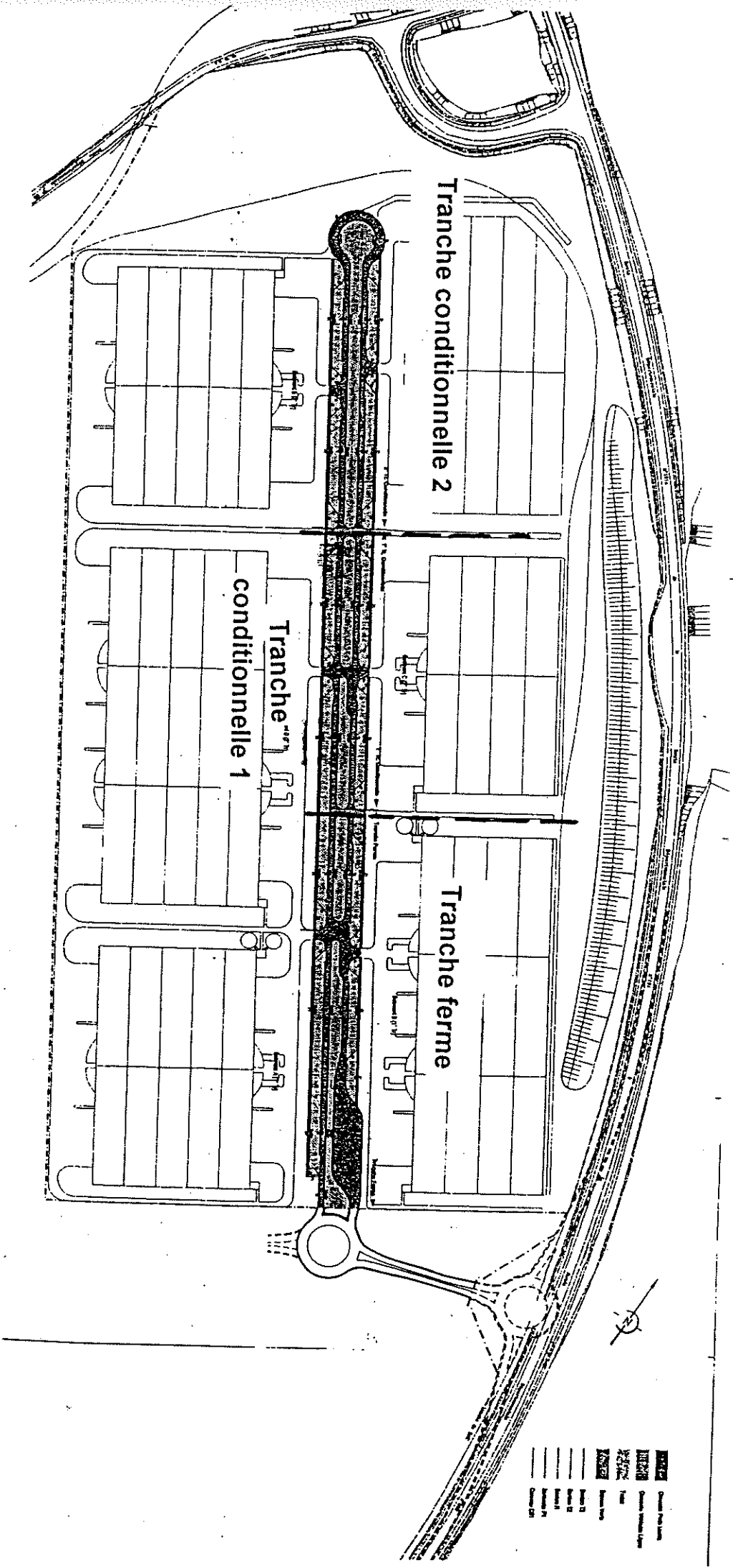
Ces essais sont actuellement en cours, jusqu'à la fin janvier prochain. Ensuite un dossier d'agrément définitif sera déposé pour instruction.

Entre temps, le bureau d'études SEBA fournira le dossier de consultation d'entreprises pour lancer l'appel d'offres sur les travaux de conduite et un dossier de consultation en vue d'un appel d'offres sur performance pour recueillir les propositions de traitement et de construction de la station.

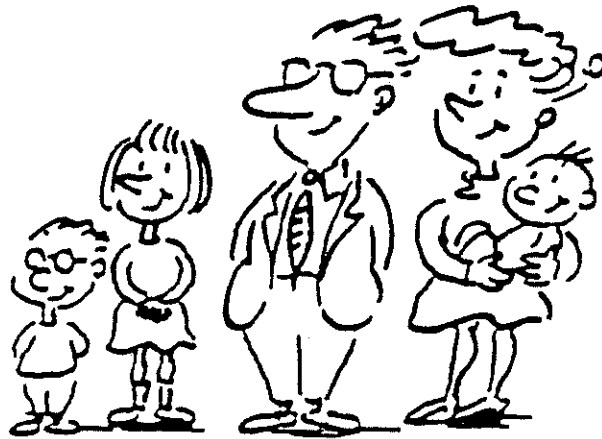
NB. Captage du Pralot : captage de Sexey-Velaine transféré à Aingeray afin d'éliminer la servitude sur la Z.I.A.

Mise en service de la 1^{ère} installation : prévue pour fin 2001

DESSERTE INTERNE
 Définition des tranches de travaux



POPULATION 1999



ETAT - CIVIL 2000

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS !

<i>Mr et Mme BESSAA Morad</i>	<i>3 rue du Haut Buisson</i>
<i>Mr et Mme BILLER Alain</i>	<i>20 place des Herbuelles</i>
<i>Mr et Mme BOISSY Franck</i>	<i>1 rue du Haut Buisson</i>
<i>Mme CHEMINADE Marcelle</i>	<i>6 rue de la Libération</i>
<i>Mr et Mme FAQUEUR Arnaud</i>	<i>11 rue de la Libération</i>
<i>Mr et Mme FAUCONNIER Francis</i>	<i>12 place Chantereine</i>
<i>Mr et Mme KOHLER Patrick</i>	<i>13 rue du Haut Buisson</i>
<i>Mr et Mme KRUTEN Nicolas</i>	<i>28 rue du Monument Prolongée</i>
<i>Mr et Mme LAGLASSE Arnaud</i>	<i>16 place Chantereine</i>
<i>Mr et Mme MARION Benoît</i>	<i>7 rue du Monument</i>
<i>Mr et Mme POIROT Thierry</i>	<i>4 rue du Haut Buisson</i>
<i>Mr et Mme GRY</i>	<i>11 rue du Monument</i>
<i>Mr et Mme FISCHER</i>	<i>20 rue de la Libération</i>

ETAT-CIVIL 2000 à Fontenoy-sur-Moselle

NAISSANCES : *néant*

MARIAGES : *VINCENT Cécilia et BESSAA Morad le 22 juillet*

IACONO Francesca et COUTURIER David le 29 juillet

CHEMINADE Patricia et WINIARSKI Jérôme le 2 septembre

DECES : *Madame SALOMON Madeleine, la doyenne du village, nous a quittés
Le 25 janvier dans sa 97^e année.*

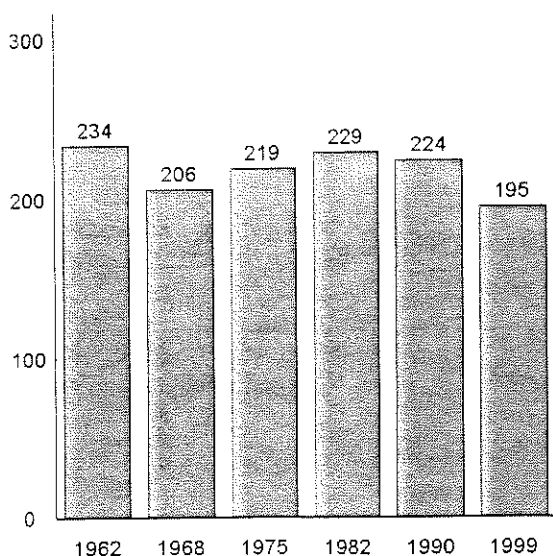
Sincères Condoléances .



FONTENOY-SUR-MOSELLE

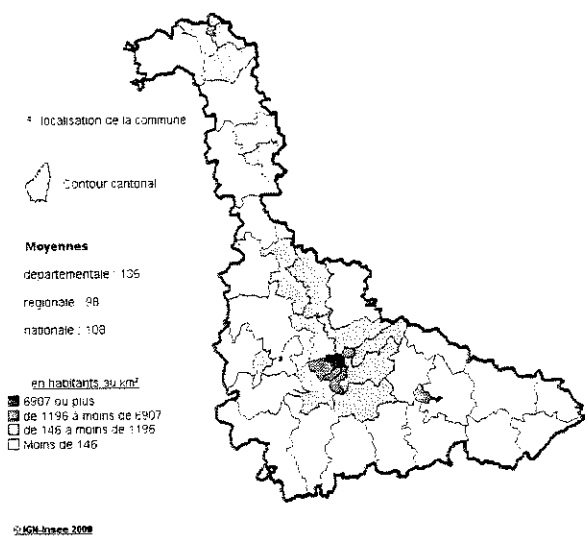
Au 8 mars 1999, Fontenoy-sur-Moselle compte 195 habitants (99 hommes et 96 femmes), soit une densité de 35 habitants au km². La population est en forte baisse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a perdu 29 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a perdu 24 habitants.

La population depuis 1962



Source : Insee, recensements de la population

La densité de population dans le département



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'évolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, le déficit naturel a contribué à la baisse de la population. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 18 naissances et 20 décès dans la commune ; le déficit naturel s'élève donc à 2 personnes. Par ailleurs, le déficit des entrées sur les sorties de population est de 27 personnes.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	14	21	18
Décès	17	15	20
Solde naturel	-3	6	-2
Solde apparent	13	-11	-27
Variation de la Population	10	-5	-29

Source : Insee, recensements de la population

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.
Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

	Population en 1990	Population en 1999	Variation 1990-1999 (%)
Commune	224	195	- 12,9
Arrondissement	63 253	64 841	2,5
Département	711 943	713 779	0,3

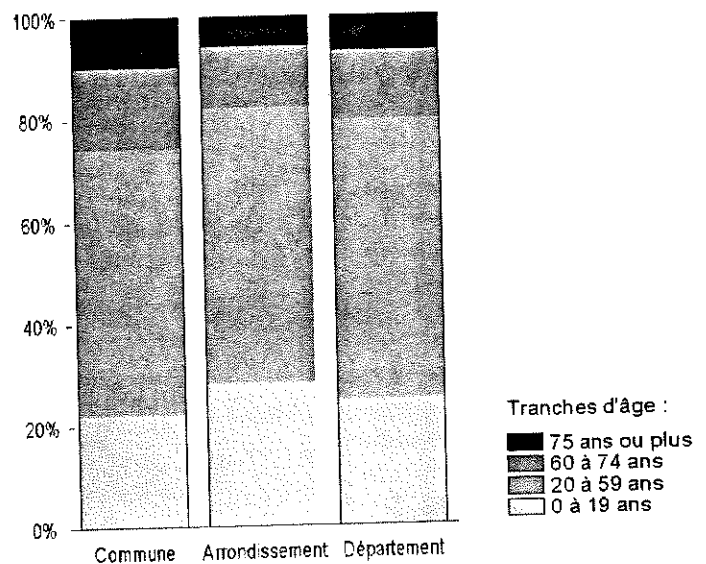
Source : Insee, recensements de la population

La commune dans son environnement

Fontenoy-sur-Moselle appartient à l'arrondissement dont Toul est la sous-préfecture. L'arrondissement regroupe 64 841 habitants, soit une densité de 57 habitants au km². La population de la commune en représente donc moins de 1%. Celle de l'arrondissement est en légère hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a gagné 1 588 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 711 943 habitants en 1990 à 713 779 habitants en 1999 ; soit un gain de 1 836 habitants.

Les jeunes et les seniors

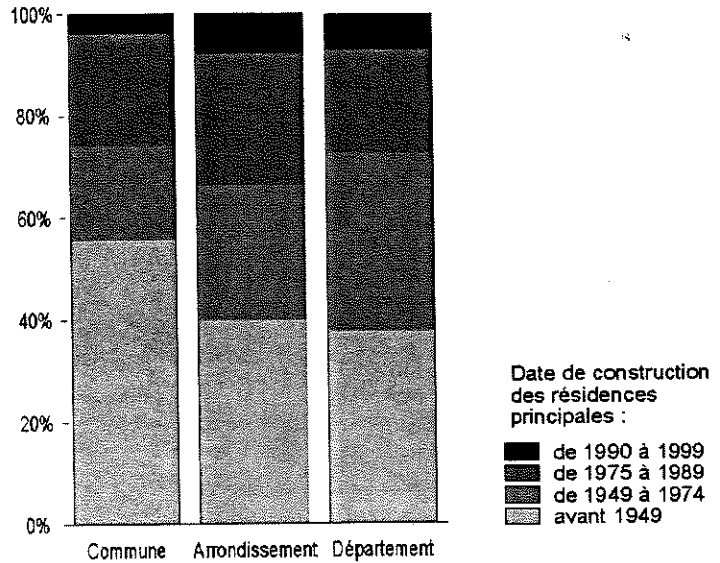
Les personnes âgées sont en proportion assez forte dans la commune. Les 19 habitants qui ont 75 ans ou plus représentent 9,7% de la population alors que cette proportion est de 6,8% seulement dans le département. A l'opposé, les 43 jeunes de moins de 20 ans ne représentent que 22,1% de la population alors que la proportion est de 24,7% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Le neuf et l'ancien

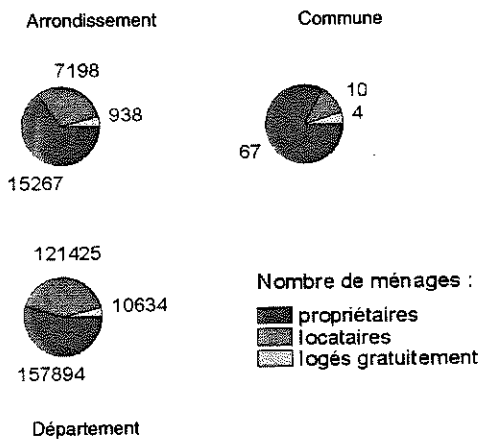
La commune comprend 90 logements : 81 résidences principales et 8 résidences secondaires ou occasionnelles (au moment du recensement, un seul logement est déclaré vacant). Le parc de logements est ancien : 41 seulement ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 45,6%. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 57,6% dans l'arrondissement et de 60,6% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Les propriétaires et les locataires

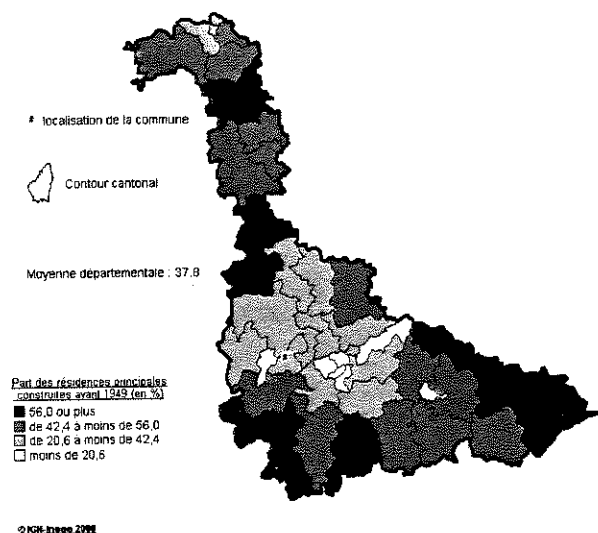
Il n'y a aucun immeuble collectif, la quasi-totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles. La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 82,7% des ménages.



Source : Insee, recensement de la population 1999

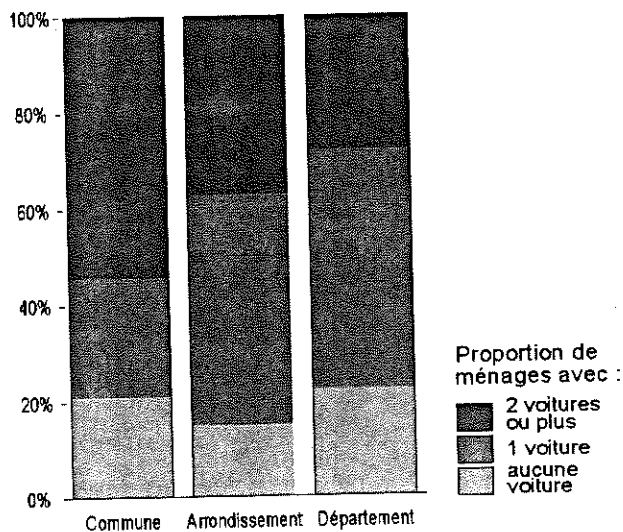
Le confort des logements et leur ancienneté

Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements : la plupart des résidences principales ont au moins une baignoire ou une douche et possèdent le chauffage central ou électrique.



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'automobile



L'équipement en automobile des habitants de la commune est proche de la moyenne départementale : 17 ménages seulement n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 79% ; dans le département, cette proportion est de 77,7%.

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active

Parmi les 195 habitants de la commune, 95 personnes sont actives : 53 hommes et 42 femmes. Au moment du recensement, 9 de ces actifs cherchent un emploi et 85 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 8 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 77 autres sont salariées. Une petite minorité de ces actifs exerce dans la commune ; 76 personnes vont travailler en dehors.

	Commune	Arrondissement	Département
Population active	95	28 559	310 927
hommes	53	16 371	169 993
femmes	42	12 188	140 934
Population active ayant un emploi	85	25 351	272 821
salariés	77	22 850	248 729
non salariés	8	2 501	24 092
Chômeurs	9	3 023	36 677
Taux de chômage (%)	9,5	10,6	11,8

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes gens qui font leur service national. Les apprentis et les stagiaires en entreprise sont comptés dans la population active ayant un emploi. On distingue les salariés et les personnes non salariées ; ces dernières travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession. Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi.

Dans l'arrondissement, la population active est de 28 559 personnes. Parmi elles, 3 023 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 10,6%. Dans le département, le taux de chômage est de 11,8%.

Où vont travailler les habitants de la commune ?

	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Nombre d'actifs travaillant...	9	67	9
Pourcentage d'actifs travaillant...	10,6	78,8	10,6

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population utilisée dans cette présentation est la « population sans doubles comptes ». Elle peut différer de la population totale qui vous a été annoncée en 1999. En effet, dans la population totale, certaines personnes sont comptées deux fois. Par exemple, les étudiants qui ont un petit logement proche de leur université sont comptabilisés dans la commune où ils habitent mais aussi dans celle de leurs parents. Dans la population sans doubles comptes, ils ne sont comptabilisés que dans la commune où ils habitent. La population totale sert de référence pour les textes législatifs et réglementaires (indemnités des élus, dotation globale de fonctionnement, etc.). En revanche, la population sans doubles comptes est utilisée pour la présentation des statistiques.

Pour FONTENOY-SUR-MOSELLE, les chiffres sont les suivants :

Population sans doubles comptes	195
Population totale	200

LOTISSEMENT

LE JARDIN GREFFIER - FONTENOY SUR MOSELLE mardi 19 septembre 2000

AGE DES ACQUEREURS :

de 24 à 29 ans : 18 personnes
de 30 à 34 ans : 18 personnes
de 35 à 40 ans : 9 personnes
de 41 à 47 ans : 7 personnes

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE :

- Dirigeant de société : 4
- Cadre : 8
- Cadre commercial : 3
- Militaire : 4
- Enseignant : 3
- Fonctionnaire du ministère de l'intérieur : 2
- Employé : 25
- Ouvrier : 7
- Sans profession : 2

LIEU DE TRAVAIL ACTUEL :

- NANCY : 22 personnes
- VELAIN EN HAYE : 4 personnes
- TOUL : 3 personnes
- VANDOEUVRE : 3 personnes
- MAXEVILLE : 3 personnes
- LAXOU : 2 personnes
- OCHEY : 2 personnes
- GONDREVILLE : 2 personnes
- THIONVILLE : 2 personnes
- LAXOU : 2 personnes
- REGION - EST : 2 personnes
- ALSACE : 1 personne
- TOMBLAINE : 1 personne
- VILLERS LES NANCY : 1 personne
- LUDRES : 1 personne
- POMPEY : 1 personne
- LONGUYON : 1 personne
- PAGNY / MEUSE : 1 personne
- LIVERDUN : 1 personne
- CHAMPIGNEULLES : 1 personne
- HEILLECOURT : 1 personne

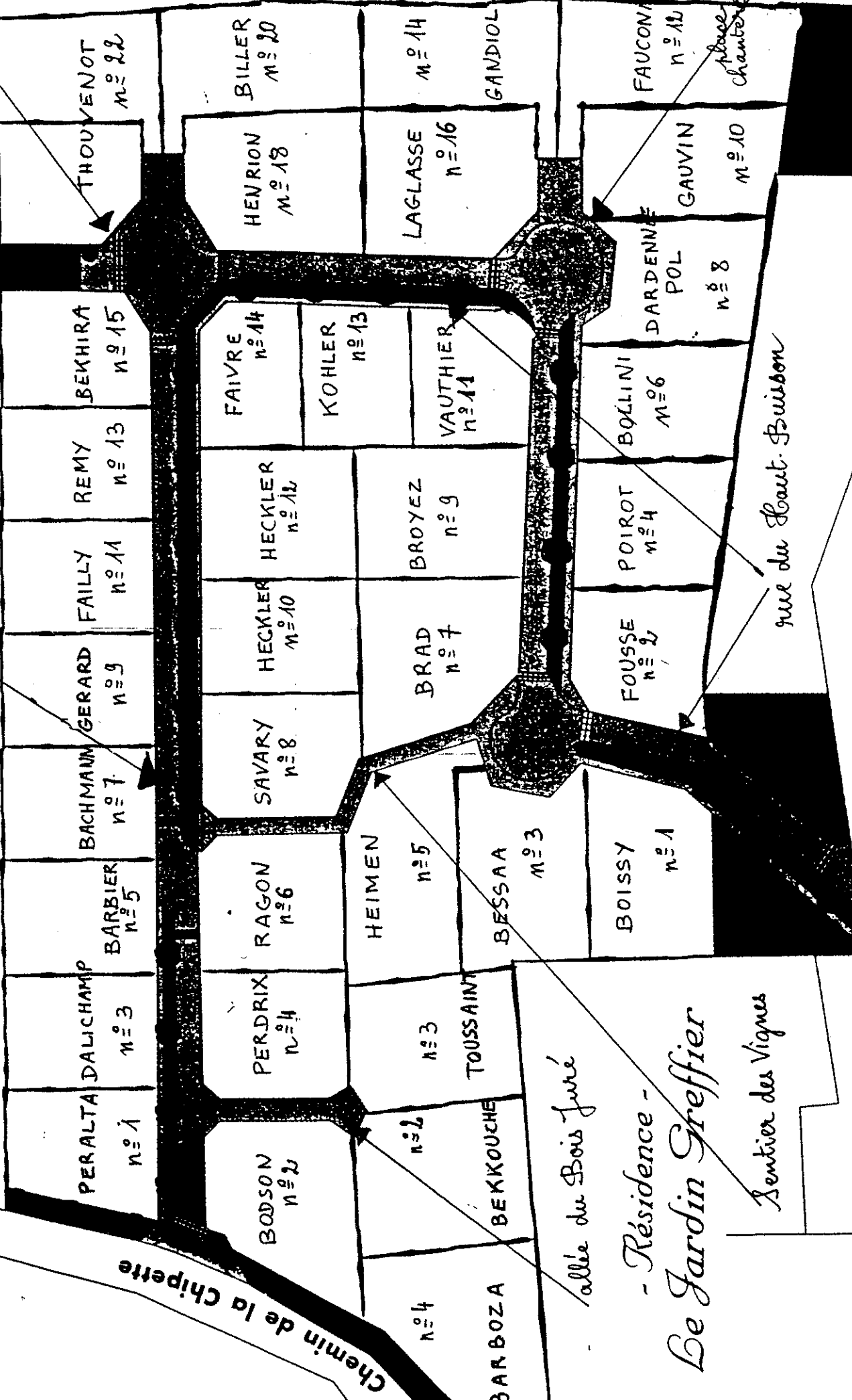
PRINCIPALES MOTIVATIONS D'ACQUISITION A FONTENOY SUR MOSELLE :

Le calme, la tranquillité, le cadre de vie : 40 %
La proximité du lieu de travail : 20 %
A 10 minutes des portes de Nancy : 20 %
Le prix des terrains : 10 %
Le train : 10 %

place des
Herbuelles

Au rouge Poirier

Chemin de la Chipette



rue du Saint-Buisson

Rue du Muguet

FONTENOY-SUR-MOSELLE

Le Jardin Greffier
- Résidence -
Sentier des Vignes

LOTISSEMENT

LE JARDIN GREFFIER - FONTENOY SUR MOSELLE mardi 19 septembre 2000

AGE DES ACQUEREURS :

de 24 à 29 ans : 18 personnes
de 30 à 34 ans : 18 personnes
de 35 à 40 ans : 9 personnes
de 41 à 47 ans : 7 personnes

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE :

- Dirigeant de société : 4
- Cadre : 8
- Cadre commercial : 3
- Militaire : 4
- Enseignant : 3
- Fonctionnaire du ministère de l'intérieur : 2
- Employé : 25
- Ouvrier : 7
- Sans profession : 2

LIEU DE TRAVAIL ACTUEL :

- NANCY : 22 personnes
- VELAIN EN HAYE : 4 personnes
- TOUL : 3 personnes
- VANDOEUVRE : 3 personnes
- MAXEVILLE : 3 personnes
- LAXOU : 2 personnes
- OCHEY : 2 personnes
- GONDREVILLE : 2 personnes
- THIONVILLE : 2 personnes
- LAXOU : 2 personnes
- REGION - EST : 2 personnes
- ALSACE : 1 personne
- TOMBLAINE : 1 personne
- VILLERS LES NANCY : 1 personne
- LUDRES : 1 personne
- POMPEY : 1 personne
- LONGUYON : 1 personne
- PAGNY / MEUSE : 1 personne
- LIVERDUN : 1 personne
- CHAMPIGNEULLES : 1 personne
- HEILLECOURT : 1 personne

PRINCIPALES MOTIVATIONS D'ACQUISITION A FONTENOY SUR MOSELLE :

Le calme, la tranquillité, le cadre de vie : 40 %
La proximité du lieu de travail : 20 %
A 10 minutes des portes de Nancy : 20 %
Le prix des terrains : 10 %
Le train : 10 %

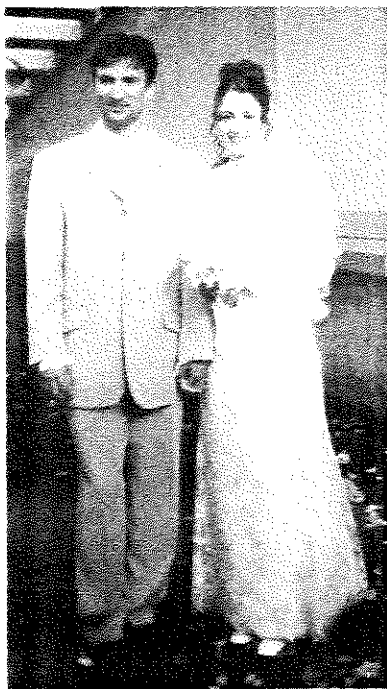
Les mariés de l'an 2000



**Cécilia VINCENT
et Morad BESSAA**



**Patricia CHEMINADE
et Jérôme WINIARSKI**



**Francesca IACONO
et David COUTURIER**



**Anne Catherine ROUSSEAUX
et Arnaud FAQUEUR**

**Ils ont choisi Fontenoy pour se
marier ou pour y vivre.**

Tous nos vœux de bonheur.

A NOTER

MAIRIE : ouverture au public : le mercredi de 16 h à 18 h
le vendredi de 17 h à 19 h

Présence de la secrétaire :

Le lundi toute la journée

Le mercredi après midi

Le vendredi matin

TELEPHONE : 03.83.63.90.38
03.83.63.69.44 ou 06.81.56.17.12 (en cas d'urgence)

TELECOPIE : 03.83.63.69.40

BIBLIOTHEQUE : ouverture au public :
Le vendredi de 18 h à 19 h

BONNE ANNEE 2001

A TOUS LES FONTENOYENS

ET TOUTES LES FONTENOYENNES !

DEPOT LEGAL n°1240